



(La version française suit le texte anglais)

Dear ENERGY STAR® Canada Participant,

Please find below notification of the release of the [Final ENERGY STAR Version 5.0 Room Air Conditioner specification](#) which has an effective date of October 30, 2023. To receive a French translation of this specification or any technical specification, please e-mail energystar@nrcan-rncan.gc.ca.

As always, please [contact us](#) if you have any questions or concerns.

Final Room Air Conditioner Specification—Version 5.0

The [Final ENERGY STAR Version 5.0 Room Air Conditioner specification](#) will recognize the best in energy efficiency and will continue to provide features and materials that further energy savings including; consumer overridable energy saver mode, installation materials and instructions, filter change reminders, as well as refrigerant information. Further, products seeking connected recognition will do so without required demand response testing under Version 5.0.

The Version 5.0 ENERGY STAR Room Air Conditioner final specification is unchanged from the final draft. Stakeholder comments, the final draft, previous drafts of the specification, and all related supporting materials are available on the [ENERGY STAR Room Air Conditioner Version 5.0 Specification Development webpage](#).

Timeline and Next Steps

To accommodate a smooth transition from one ENERGY STAR specification to the next so that consumers can expect ENERGY STAR labeled products

to fully meet the latest requirements upon their effective date, the following timeline has been established:

- Effective immediately, manufacturers may elect to have their Certification Body (CB) certify their eligible products to the Version 5.0 requirements.
- On June 12, 2023, CBs will be instructed to stop certifying new product submittals to Version 4.2. However, existing certifications will remain valid until October 30, 2023.
- Any room air conditioners manufactured as of October 30, 2023, must meet Version 5.0 requirements to bear the ENERGY STAR mark. All certifications of products to the Version 4.2 specification will be invalid for purposes of ENERGY STAR certification, and CBs will only submit product models certification to Version 5.0 to EPA.

More information can be found at the [ENERGY STAR Room Air Conditioner Version 5 development page](#).

Please e-mail [ENERGY STAR Canada](#) if you have any questions.

The ENERGY STAR Canada Team

Cher participant au programme ENERGY STAR® Canada,

Vous trouverez ci-dessous un avis concernant la publication de la [version finale 5.0 de la spécification ENERGY STAR pour les climatiseurs individuels](#); dont la date d'entrée en vigueur est le 30 octobre 2023. Pour recevoir une traduction française de la présente spécification ou de toute spécification technique, veuillez envoyer un courriel à l'adresse energystar@nrcan-rncan.gc.ca.

Comme toujours, n'hésitez pas à [communiquer avec nous](#) si vous avez des questions ou des préoccupations.

Version finale 5.0 de la spécification pour les climatiseurs individuels

La [version finale 5.0 de la spécification ENERGY STAR pour les climatiseurs individuels](#) reconnaîtra le meilleur rendement énergétique et continuera de fournir des caractéristiques et des matériaux qui permettent de réaliser d'autres économies d'énergie, y compris le mode d'économie d'énergie prioritaire pour le consommateur, les matériaux d'installation et les instructions, les rappels de changement de filtre, ainsi que des renseignements sur le réfrigérant. De plus, les produits recherchant une reconnaissance connectée le feront sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des essais de réponse à la demande en vertu de la version 5.0.

La version finale 5.0 de la spécification ENERGY STAR pour les climatiseurs individuels demeure inchangée par rapport à la version finale.

Les commentaires des intervenants, la version finale, les versions antérieures du devis et tous les documents connexes sont disponibles sur la [page Web de développement de la version 5.0 de la spécification ENERGY STAR pour les climatiseurs individuels](#).

Calendrier et prochaines étapes

Afin de permettre une transition en douceur d'une spécification ENERGY STAR à l'autre pour que les consommateurs puissent s'attendre à ce que les produits étiquetés ENERGY STAR répondent entièrement aux exigences les plus récentes à leur date d'entrée en vigueur, le calendrier suivant a été établi :

- À compter de maintenant, les fabricants peuvent choisir de faire certifier leurs produits admissibles par leur organisme de certification (OC) conformément aux exigences de la version 5.0.
- Le 12 juin 2023, les OC devront cesser de certifier les nouveaux produits soumis à la version 4.2. Toutefois, les certifications existantes demeureront valides jusqu'au 30 octobre 2023.
- Tous les climatiseurs individuels fabriqués en date du 30 octobre 2023 doivent satisfaire aux exigences de la version 5.0 et porter la marque ENERGY STAR. Toutes les certifications de produits conformes à la spécification de la version 4.2 seront invalides aux fins de la certification ENERGY STAR, et les OC ne soumettront la certification de modèles de produits qu'à la version 5.0 à l'EPA.

Vous trouverez de plus amples renseignements à la [page de développement de la version 5.0 des climatiseurs individuels ENERGY STAR](#).

Veuillez envoyer un courriel à [ENERGY STAR Canada](#) si vous avez des questions.

L'équipe ENERGY STAR Canada